

Démenti

Suite à de fausses informations relayées par certains médias, Lydec souhaite apporter les précisions suivantes :

Dans le cadre de la Loi de Finances 2024, les pouvoirs publics ont décidé de procéder à des changements des taux de TVA appliqués à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité.

Entrées en vigueur à partir du 1er janvier 2024 à l'échelle nationale, ces nouvelles mesures seront mises en œuvre de manière progressive sur une période de trois ans, s'étalant de 2024 à 2026

Il est à noter que sur décision des autorités publiques, ces nouvelles mesures fiscales n'ont aucune incidence sur les tarifs de vente TTC de l'énergie électrique aux clients.

De ce fait, les tarifs de consommations d'eau et d'électricité n'ont connu aucune augmentation.

